

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

## et du Vignoble Neuchâtelois

### ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

#### ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois 1 mois  
Franco domicile 15.— 7.50 3.75 1.30  
Fitranger . . . 46.— 23.— 11.50 4.—

On s'abonne à toute époque.

Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.  
Changement d'adresse, 50 centimes.

Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

Chèques postaux IV, 178

#### ANNONCES

Prix de la ligne corps 7 ou son espace.  
Du Canton, 20 c. Prix min. d'une annonce 75 c. Avis mort. 25 c.; tardifs 50 c.  
Réclames 75 c., min. 3.75.  
Suisse, 30 c., le samedi 35 c. Avis mortuaires 35 c., min. 5.— Réclames 1.— min. 5.—  
Etranger, 40 c., le samedi 45 c. Avis mortuaires 45 c., min. 6.— Réclames 1.25, min. 6.25. Demander le tarif complet

#### AVIS OFFICIELS

### COMMUNE DE NEUCHÂTEL

#### Service du gaz

Prix du coke de l'Usine à Gaz dès le 10 février 1924 et jusqu'à nouvel avis

GROS, au-dessus de 80 mm., pour grands chauffages Fr. 10.60  
No 1, 60/80 mm., pour grands chauffages > 10.80  
No 2, 40/60 mm., pour chauffages moyens > 10.80  
No 3, noix 20/40 mm., p' petits chauffages et calorifères > 9.30  
Grésillon, 10/20 mm., p' petits chauffages et calorifères > 7.50  
Les 100 kilos rendus en soude dans le rayon de la ville.  
Ces prix sont réduits de un franc par 100 kilos pour marchandise prise à l'usine.

PRIX DU GAZ. Les abonnés au gaz sont informés que le prix du mètre cube de gaz a été ABAISSÉ de 50 à 40 CENTIMES dès le 1er JANVIER.

Cours-démonstrations. — De nouvelles séances sur l'emploi du gaz auront lieu en mars. Prière de s'inscrire au Magasin du Gaz, Faubourg du Lac 8. Direction des Services Industriels.

### VILLE DE NEUCHÂTEL

#### Vente de fagots

Maladière et Vauseyon

Beaux fagots secs livrables au détail, par cinquante ou par cent à domicile. Vente journalière. — S'adresser au chantier communal, Manège 27 (Tél. 2.84) et poste de police du Vauseyon (Tél. 1.05). Prix 85 c. le fagot sur place.

#### IMMEUBLES

#### Maison à vendre

Pour cause de départ, à vendre maison de rapport, en excellent état d'entretien, située au centre de la ville de Bondry. Estimation cadastrale: 31,000 francs. Assurance du bâtiment: 31,000 francs.  
Pour visiter, s'adresser à Mme M. Monin, Cormondrèche No 59 et pour traiter, au notaire René LANDRY, Corcelles (Neuchâtel).

#### A vendre à Colombier

maison d'habitation, très bien située, avec petit rural, dépendances, verger, jardin avec ruisseau et vignes, 2281 m<sup>2</sup>. S'adresser au notaire E. Paris, à Colombier.

## Vente d'un domaine aux enchères publiques

Le lundi 3 mars 1924, à 19 heures, M. Alcide Monnet exposera en vente aux enchères publiques, à l'Hôtel du Tillieu à Gorgier, le domaine qu'il possède sur le territoire de cette localité, comprenant 34 poses neuchâteloises, maison avec deux logements, grand verger, vigne et bois. Ce domaine sera d'abord exposé en vente par lots, puis en bloc. S'adresser pour visiter au propriétaire et pour prendre connaissance des conditions de vente à M. Henri Chédel, avocat et notaire à Neuchâtel.

#### ENCHÈRES

Office des faillites de Neuchâtel

### Vente définitive de métal

L'Office des faillites de Neuchâtel vendra par voie d'enchères publiques, au bureau de l'Office, le mercredi 13 février 1924, à 14 h. 1/2:

Environ 4300 kg. de métal dit mallechort.

Ce métal, dont quelques échantillons sont déposés à l'Office soussigné, sert à la confection d'objets d'orfèvrerie, plus spécialement de cuillères, fourchettes, etc.

La vente, qui sera définitive, aura lieu au comptant, conformément à la loi. Office des faillites: Le préposé, A. HUMMEL.

#### Enchères publiques d'une automobile

L'office des poursuites soussigné vendra par voie d'enchères publiques le mardi 12 février, à 15 heures, à Cortaillod, au haut du village (ancien atelier Kämpf), une

Voiture automobile à quatre places, marque Clément-Bayard, moteur Bayard, type 4 A. L. 2, avec capote.

Cette voiture est en partie démontée. La vente aura lieu au comptant conformément à la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Boudry, le 7 février 1924.

Office des poursuites: Le préposé: H.-C. MORARD.

#### Terrain à bâtir

A vendre, quartier de l'ouest, beau terrain, verger fruitier, environ 1300 m<sup>2</sup>. Vue splendide et inappréhensible sur le lac et les Alpes. Arrêt des trams No 3 et 4.  
S'adresser, pour visiter, à M. Arthur Delachaux, Fondrières 48, entre 13 et 14 heures. c.o.

#### maison neuve

de deux logements de trois chambres, salle de bains et logement de deux chambres avec dépendances et jardin.  
S'adresser Etude Ed. Bourquin, Torreaux 1, Neuchâtel.

#### A VENDRE

ou éventuellement A LOUER 1<sup>o</sup> BELLE VILLA, magnifique situation au bord du lac entre Neuchâtel et St-Blaise, onze chambres, véranda vitrée, terrasse, cuisine, salle de bains, chauffage central, vastes dépendances, garage à bateaux, environ 4000 m<sup>2</sup> de terrain en jardin d'agrément, verger et potager.

2<sup>o</sup> JOLI CHALET MEUBLÉ, à CHAUMONT, au-dessus de la combe d'Enges; cinq chambres dont une grande salle à manger-salon avec cheminée, cuisine, cave, galetas. Splendide situation au midi, vue magnifique sur les trois lacs, à proximité des forêts. Offres écrites à C. R. 729 au bureau de la Feuille d'avis.



### 10% Escompte au comptant 10%

#### NOTRE TROUSSEAU LINGE DE CORPS

12 chemises de jour 4 combinaisons-jupons  
12 pantalons 3 douz. mouchoirs  
12 chemises de nuit Le tout marqué à la main

429.—

Trousseau composé de modèles en broderie de St-Gall, fils tirés et broderie main, dont le devis détaillé est envoyé sur demande

Nous vendons bon et bon marché



#### Ce que dit une cliente

Le café HAG est une boisson délicate, fine, pleine d'arôme. Tout ceux qui en ont bu chez moi ne tarissent pas de louanges. Le plaisir de posséder un aussi bon café vaut bien qu'on le paie un peu plus. Vive le café HAG!  
Mme. L. Sch.



#### A LA MÉNAGÈRE, Place Parry 2

#### Douille aluminium pour frottoirs. 0.70

Timbres escompte N. & J. 5%

#### A vendre

beau canapé moquette, table ronde, commode, table de nuit dessus marbre et une cuisinière à pétrole, avec bouilloire, le tout à l'état de neuf. Bas prix. — Grand Rue 4, 2me.

Succès assuré au moyen du



qui maintient la ponte et du LACTA-VEAU qui économise le lait.

au Vully chez: SUGIEZ, Bardet, LUGNORRE, Bovet, CUDREFIN, Consommation. Richard, négociant.

#### Librairie générale DELACHAUX & NIESTLÉ

S. A. 4, rue de l'Hôpital

- Barclay, Le jardin clos de Christobel . 2.80
- Bordeaux (Henry), St-François de Sales et notre cœur de chair . 3.—
- Boutet de Monvel, La vie de lord Byron . 4.80
- Dostofevski, Niotokha Nezvanova . 2.40
- Hutchinson, Quand vient l'hiver . 2.—
- Metternich, (Princesse de), Souvenirs d'enfance et de jeunesse . 2.80
- Monod (Wilfred), Je suis la vie (Sermons) . 3.—
- Morand, Lewis et Irène . 2.70
- Pérouche, Les gardiennes . 2.80
- Proust, La prisonnière (Sodome et Gomorhe III) . 6.—
- Redon (Odilon), Lettres . 6.—
- Rödöcanachi, Byron (1788-1824) . 4.80
- Schuré, Merlin l'enchanteur . 2.80
- Sokoloff, Enquête judiciaire sur l'assassinat de la famille impériale russe . 8.—
- Toulet, Notes d'art . 4.—
- « Paroles et textes » pour l'année 1924 . 1.50

#### Biscotins aux amandes

Dessert préféré

Magasin Ernest Morlhier

#### PAILLE

A vendre quelques bottes de belle paille de blé. Ecrite Case postale 7124, Neuchâtel.

#### Chauffe-bains

à gaz, à l'état de neuf, à vendre avantageusement. S'adresser établissement d'aviiculture à Epagnier (Près St-Blaise). — Téléphone 91.

#### Coffre-fort

A vendre un coffre-fort Haldeyung, incombustible et à secret, dimension 95x65x35. S'adresser Faubourg de l'Hôpital No 33.

#### Poussette

propres et en bon état, à vendre. Fausse-Brayes 15, 3me.

#### A VENDRE

faute d'emploi, à moitié prix, un projecteur d'automobile, à l'état de neuf, deux becs, papillon et veilleuse, avec son générateur d'acétylène.  
Demander l'adresse au No 733 au bureau de la Feuille d'avis.

#### Quatre beaux porcs

de 35 kg. à vendre, chez Ed. Bichsel, Pertuis du Soc 26, Neuchâtel.

#### Timbres-poste

Je fais envois à choix très variés timbres-poste anciens et modernes, meilleur marché que l'étranger, à philatéliste sérieux fournissant références et je cherche pour la vente en commission à des conditions très avantageuses représentants dans les sociétés philatéliques et commerçants ayant magasin avec vitrines. — Offres écrites sons D 20115 Publicitas, N.1. châtél. J.H. 86039

#### Ameublements Guilloid

Ecluse 23 — Téléph. 558

#### Meubles neufs et d'occasion

Achat — Vente — Echange  
Maison fondée en 1895

### GOUDRON BURNAND

Catarrhes, Bronchites, Rhumes  
En vente dans toutes les pharmacies et chez P. de Chastony, Lausanne.

#### Les soins quotidiens de la bouche et des dents au moyen de l'Odol

constituent la base d'une belle et saine dentition. Le goût de l'Odol est délicieux et rafraichissant.  
(Odol-Compagnie S. A., Goldach)



#### Les nouveautés du printemps rentrent journellement

### Quararaz Cie

Robes  
Blouses  
Costumes  
Manteaux

Les dernières créations de Paris

### E. Barret-Gaberel

Tailleur pour dames et messieurs  
Téléph. 45 AUVERNIER Téléph. 45

Afin de diminuer mon grand stock de tissus,

### Prix très réduits

jusqu'au samedi 23 février.

On peut venir voir sans engagement

Du jeudi 31 janvier au jeudi 14 février

### 10%

sur tous les articles blancs

Toiles écruées et blanchies, à .60 .80 .95 1.10 1.15, etc.

Toiles mi-fil écruées et blanchies, toutes largeurs.

Toiles pour draps, coton, fil, mi-fil, en 170, 180, 200, 220 cm.

Linges de coton, fil et mi-fil, au mètre, à .55, .65, .70, .80, 1.10, 1.35, etc.

Linges éponge, de toilettes, lavettes, etc.

Indiennes enfouirages, bazins, damassés.

Articles de lingerie, sous-vêtements, etc.

Magasins

### GUSTAVE PARIS

S. A. Coq d'Inde 10 — Téléph. 119

#### AVIS DIVERS

#### Salle des Conférences du Collège de Serrières

MARDI 12 FÉVRIER, à 20 heures

### Grande conférence publique et contradictoire

SUJET: Revision de l'art. 41 de la loi sur les fabriques

ORATEURS: Emile Ryser, ancien secrétaire ouvrier suisse, ancien conseiller national, à Genève.

Tous les citoyens de Serrières voulant se faire une opinion objective sur la votation du 17 février, se rendront mardi au Collège de Serrières.



### GDE CORDONNERIE Kurth

#### On n'entend parler que de notre Grande Vente après inventaire

Qui ne connaît pas les avantages de cette vente?

Pour messieurs:	Pour dames:
Bottines, brun . . . . . 19 <sup>80</sup>	Bottines, noir et brun, 15 <sup>80</sup> 13 <sup>80</sup> 9 <sup>80</sup>
Bottines, noir 19 <sup>80</sup> 15 <sup>80</sup> 12 <sup>80</sup>	Richel. et brides noir et brun, 13 <sup>80</sup> 11 <sup>80</sup> 9 <sup>80</sup>
Bottines de sport . . . . . 19 <sup>80</sup>	Brides, N° 35-36 . . . . . 6 <sup>80</sup>
Souliers de travail . . . . . 15 <sup>80</sup>	Souliers pour enfants . . . . . 3.50
	Bottines pour fillettes, brun, 12.80

Riche choix dans tous les articles  
Profitez! Profitez! Profitez!  
Neuchâtel, Place de l'Hôtel de Ville



AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse: sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

OFFRES

JEUNE FILLE de 16 ans, désirant apprendre la langue française, cherche place dans bonne famille pour aider la maîtresse de maison.

Ouvrier intéressé ou associé

Fabrique de meubles ayant belle installation cherche ouvrier connaissant à fond la partie comme ouvrier intéressé ou associé.

TEMPLE DU BAS, Neuchâtel

SAMEDI 16 FÉVRIER, à 20 heures DIMANCHE 17 FÉVRIER, à 16 heures CONCERT SCOLAIRE

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE GARANTIE DE L'ÉTAT Capital de dotation: 40 millions de francs Nous recevons des capitaux en comptes-courants aux meilleures conditions du moment.

LOGEMENTS

Monruz A louer pour le 24 juin, un logement de cinq pièces, véranda, terrasses et tous dépendances.

CHAMBRES

Belle chambre confortable. — Orangerie 6, ler. Chambre confortable. Rue du Concert 2.

VOLONTAIRE

de préférence dans famille avec commerce, où elle pourrait apprendre le service et la langue française. Vie de famille exigée.

CUISINIÈRE

demande place dans bonne maison. Offres à Mme Schweizer, Coluse 15 bis, Neuchâtel.

Couturière

capable cherche place dans un bon atelier. Mary Fertig, Zurich 5, Korradstrasse No 1.

JEUNE GARÇON

de 15 à 18 ans pour travaux de la campagne. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Vie de famille assurée.

Couturière

cherche place d'assujettie, ou dans magasin de n'importe quelle branche. Disponible tout de suite ou époque à convenir.

contremaitre

Adresser offres écrites sous N. 750 au bureau de la Feuille d'AVIS.

petit jardinage

avec agriculture où il trouverait pension. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande.

On cherche

une bonne place pour UN GARÇON sortant de l'école à Pâques.

maître interne

dans pensionnat de garçons pour quelques heures de leçons (programme moyen) et surveillance partielle.

relieur

et connaissant la machine à relier, trouverait occupation immédiate pour quelques mois à la papeterie ou gros J. Renaud & Cie, Sublons 34, Neuchâtel.

PERSONNE

expérimentée, de bonne éducation cherche poste de confiance, soit auprès de monsieur ou dame seuls ou avec enfants.

chambre et pension

dans bonne famille ou pensionnat sérieux. Prière d'adresser offres avec prix par écrit, sous C. P. 755 au bureau de la Feuille d'AVIS.

SOCIÉTÉ CHORALE

89<sup>me</sup> Concert La reprise des répétitions aura lieu: Pour les messieurs: Mercredi 13 février.

Demandes à acheter

On cherche à acheter un vignoble huit à dix poses de terrain cultivable avec ou sans maison.

ACHETEZ AU Louvre

Magasins renommés où l'on peut vendre que de la marchandise de bonne qualité le meilleur marché possible.

AVIS DIVERS

LEÇONS D'ANGLAIS Miss Hickwood a repris ses leçons. S'adresser pr renseignements, Place Pinget 7, 3me.

CHAMBRE ET PENSION

dans bonne famille ou pensionnat. Prière d'adresser offre par écrit sous J. R. 724 au bureau de la Feuille d'AVIS.

JEUNE FEMME

forte et robuste, demande travail à l'heure ou bureaux à faire. S'adresser à Mme von Almen, St-Honoré 14, 2me, à droite.

emprunter fr. 4.000

sur immeuble. Remboursables selon entente. Intérêt 8%. Faire offres écrites à P. 730 au bureau de la Feuille d'AVIS.

Leçons d'anglais

Méthode phonétique et en le després. Miss Thornton, 6, Av. du 1er Mars.

Echange dans pension de famille

Pour une jeune fille de la Suisse allemande, communiante au printemps, on cherche bonne pension de famille, si possible en échange (jeune fille ou garçon). De préférence aux environs de Neuchâtel afin de suivre l'école de commerce.

Fermes et commerces

de tous genres se vendent et s'achètent par une annonce dans l'Indicateur Immeubles et Commerces de la Schweizer Allgemeinen Volkszeitung à Zofingue. Tirage 75,000 environ.

GRINGOIRE

Comédie en un acte de Th. de Banville. Entr'acte. PROGRAMME: PROLOGUE. MUSIQUE.

SGANARELLE

Comédie en un acte de Molière. Entr'acte. PROGRAMME: PROLOGUE. MUSIQUE.

GRINGOIRE

Billets en vente au magasin Fetsch, dès le jeudi 7 février. PRIX DES PLACES: Les prix indiqués aux affiches sont tous réduits de 50 c. taxe non comprise.

SEANCE POPULAIRE

le vendredi 15 février 1924, à la même heure. PRIX DES PLACES (taxe comprise): Fr. 2.20, 1.65, 1.10.

ALEX. WINCKLER fils, FRIBOURG

Fabrique de chalets PRIX BLOC-FORFAIT Plans et devis à disposition

Souscription et collecte „Pour la Vieillesse“

Le comité de la Fondation est chargé: M. Gustave JACQUET, de recueillir à domicile, en février et en mars, les souscriptions et les dons à Neuchâtel-Ville.

ÉCHANGE

On cherche à placer fin avril, un garçon de 13 ans, élève de l'école réelle, de bonne famille bourgeoise, en échange d'un garçon ou fille du même âge, de bonne famille.

Pour vous aider à votre comptabilité commerciale ou privée, mise à jour, clôture, à votre correspondance, à tous vos travaux de bureau: Milo FALCOY, Beaux-Arts 3, c.o.

Grande Salle de la Rotonde

DIMANCHE 17 FÉVRIER 1924, de 15 à 18 heures

Thé-Dansant

et suite des Concours

TANGO. — Concours de VITESSE en rythme de Forbues. A ce concours — qui est une NOUVEAUTÉ d'un genre gai et très plaisant — les professionnels y sont également admis.

Le couple «Champion International» (Interlaken 1923) prendra part à la compétition.

ORCHESTRE LEONESSE Les spectateurs sont informés que les deux premières rangées des places numérotées de la Galerie (prix fr. 1.50) sont à réserver à l'Institut RICHÈME, 8, rue du Pommer. — Tél. 8.20.

Teinturerie - Nettoyage chimique O. Thiel & Co

Faubourg du Lac 15-17 - Neuchâtel

Nettoyage chimique de robes de bal et de soirées

EXÉCUTION RAPIDE ET SOIGNÉE Téléphone 7.51 Service à domicile

Société Protectrice des Animaux

Les cotisations pour 1924 sont reçues avec reconnaissance tous les jours, de 10 à 12 et de 2 à 4 heures, jusqu'à fin février, rue de Flandres 7, au 1er.

Jeune fille de toute confiance cherche, en ville, du travail facile

en journée, ou garderait des enfants. Demandé petite rétribution, mais bon traitement.

Demander l'adresse du No 751 au bureau de la Feuille d'AVIS.

Remerciements

Les familles de feu Alexis FAVRE, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le deuil qu'elles viennent de traverser.

Corcelles s/Neuchâtel, le 11 février 1924.

Demandes à louer

On demande à louer sur le territoire de Neuchâtel, UN TERRAIN de 2 à 300 mètres; on passerait éventuellement promesse de vente. Ecrire sous E. R. 756 au bureau de la Feuille d'AVIS.

appartement

de préférence dans le bas de la ville. S'adresser par écrit sous chiffres L. B. 788 au bureau de la Feuille d'AVIS.

une villa

ou propriété d'au moins onze chambres, avec jardin, en vue d'installer une pension. Adresser offres écrites sous chiffres X. 665 au bureau de la Feuille d'AVIS.

CHAMBRE

Deux messieurs demandent à louer en ville une grande chambre meublée ou non ou deux chambres, sans pension. Offres écrites Case postale 6458.

PLACES

Le soussigné est à même de placer de nouveau au printemps un grand nombre de jeunes filles dans des familles où celles-ci pourraient bien apprendre la langue française. Adresser offres détaillées et références, spécialement indication de salaire, à M. le Pasteur Paul Egger, Bureau de placement de l'Église Bernoise de l'Obéland, Aesch sur Spiez. JH 74 B

bonne à tout faire

sérieuse, aimant les enfants et au courant de travaux d'un ménage soigné. Offres à Mme A. Bloch, Monthion 23, Berne.

On demande FEMME DE CHAMBRE

sérieuse, sachant bien coudre et tailler, faisant ménage, service table, dans bonne et honorable famille habitant Paris

Envoyer références, photo, qui sera retournée, timbres remboursés à Mme V. Châtelet de Villetard par Maves (Loir et Cher), France.

une fille

de 18-19 ans désirant apprendre la langue allemande. S'adresser à César Studer, Gerichtschreiber, à Soleure. JH 41081 So

JEUNE FILLE

robuste de 18 à 20 ans, pour la cuisine et les travaux du ménage. S'adresser Hôtel de la gare, Corcelles.

EMPLOIS DIVERS

Fabrique d'horlogerie de la ville demande un bon découpeur et un bon remonteur de finissages

pour pièces autre 10<sup>e</sup>. Travail suivi et bien rétribué. Faire offres à Case postale 142, Neuchâtel.

Mécaniciens - Electriciens monteurs, tourneurs, etc. utilisez vos heures de loisir pour l'étude chez vous. Demandez gratuitement la brochure la Nouvelle Voie, de l'Institut technique Martin, Plainpalais, Genève. JH 45000 L

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

CYRANO DE BERGERAC

PAR Lucien PEMJEAN

Ce vacarme, cette agitation, ces poings crispés, ces voix claironnantes, tout cela lui rappelait les tumultueuses tavernes de Gascogne.

Il se croyait revenu au temps où il guerroyait en Bigorre et en Armagnac.

— Chut !... silence ! prit-il enfin le parti de s'écrier, en étendant les bras avec l'autorité que lui donnaient à la fois son rôle et son superbe accoutrement.

— C'est ça !... Bravo !... Taisez-vous !... Ecoutez-le !... clama-t-on de toute part.

— Oui, mes amis, fit-il avec assurance, quand le calme fut rétabli, M. de Cyrano et son camarade ont été arrêtés ce matin par le prévôt lumineux et conduits au Châtelet.

— Par le prévôt ?

— Oui, par le prévôt en personne... Et c'est une dame, la tenancière de l'auberge où l'arrestation a été opérée, qui m'a chargée de venir en informer ici de vos amis !

— Mais pourquoi ?... pourquoi ?... qu'ont-ils fait ?

— Ils ont été arrêtés, sur une dénonciation du marquis de Bruynes et du vicomte de Chambray, qui les accusent de vol et d'assassinat !

A ces mots, un tumulte effroyable se déclina.

— Hou ! hou !... c'est faux !... c'est une infamie !...

— C'est vrai, c'est faux !... c'est une infamie !... c'est faux !... c'est une infamie !...

(Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.)

— Amis, s'égosilla-t-il, l'idée est excellente... il faut que nous arrachions à leur cachot ces vaillantes victimes d'une épouvantable et lâche calomnie.

> Cyrano et Le Bret ne sont pas seulement pour nous de braves et joyeux camarades.

> Ils allaient être aussi nos dignes compagnons d'armes, puisqu'ils étaient sur le point de demander leur admission à la glorieuse compagnie des Cadets de Gascogne.

> Souvenons-nous donc de cette fière devise: < Qui touche à l'un, touche à tous ! >

> Et que chacun de nous se dise, en pensant à chacun d'eux: < Aban de toussa la sueu pé, que bous calera traûca la mio ! > (1).

Un tonnerre d'applaudissements et d'acclamations salua cette généreuse et vibrante tirade.

Mais déjà Gaston de Caylas-Montalbiou avait bondi à côté de son ami.

— Encore un mot !... écoutez !... tonna-t-il à son tour. Pour que notre intervention soit efficace, il faut l'organiser.

> Divisons-nous et répartissons-nous sur tous les points où il y a une chance de trouver des auxiliaires.

> Que les uns aillent au Pressoir d'Or, à la Rôtisserie des Poètes, aux Trois Entonneurs, au Gobelet d'Argent, partout où l'on peut rencontrer des nôtres !

> Que les autres se rendent à la Sorbonne, au Palais, dans les académies, collèges, théâtres, dans tous les endroits où pullulent clercs, écoliers, artistes !

> Qu'on aille aussi à l'Hôtel de Tréville, prévenir les mousquetaires !

> Et, partout, lançons le même mot d'ordre: < Tous à quatre heures, place du Grand Châtelet ! >

(1) Avant de toucher à sa peau, il faudra troyer la mienne !

Un dernier et prodigieux hurrah s'éleva, au milieu duquel explosèrent, en désordre d'abord, puis en cadence rythmée, de fabuleux: < Vive Bergerac ! >

Le cri de ralliement était trouvé.

Et quand, au milieu de la confusion générale, tous les écots furent payés, la bruyante cohue s'éleva au dehors, accompagnée des cérémonieux salamalecs du cabaretier qui, tout frétilillant, semblait être, lui aussi, entièrement de cœur avec sa tapageuse clientèle.

CHAPITRE XXII

Paris debout !

En moins d'une heure, tout ce que Paris comptait d'esprits jeunes, indépendants et frondeurs était en émoi.

C'est que la réputation de Cyrano était déjà grande dans les milieux intellectuels de la capitale.

Des salons littéraires où avait été représentée sa comédie, le « Pédant joué » (1), et où ses mordantes épigrammes faisaient fortune, son renom de poète et d'écrivain satirique avait gagné les universités, les académies, les collèges et tous les lieux d'étude et de divertissement où se réunissait l'élite de la jeunesse.

Aussi, la nouvelle de son arrestation, propagée avec ardeur par les pétulant Gascous du « Cabaret des Muses », se répandit-elle comme le feu à une traînée de poudre.

Et la stupeur qu'elle causa partout ne tarda pas, sous l'influence des détails révoltants et des véhémentes exhortations qui l'accompagnaient, à se changer en une indignation générale.

Au Grand-Châtelet !... au Châtelet !...

Ce mot d'ordre, lancé aux quatre coins de la Cité par les amis des deux prisonniers, fut bientôt répété de tous côtés.

Des groupes se formèrent, qui se dirigèrent aussitôt, les uns silencieux, les autres en chantant ou en criant à tue-tête: < Vive Bergerac ! >, vers la vieille et sombre forteresse.

Dès trois heures, le Pont-au-Change, le Pont-Neuf et le Pont-Barbier étaient envahis par une foule agitée, pressée et bruyante, qui dévalait de la rive gauche.

Uniquement composée d'abord d'écoliers, d'étudiants, de clercs, de basochiens, d'artistes et de jeunes hommes d'épée, cette multitude se grossissait en route des éléments les plus hétérogènes.

Au point de vue de la curiosité badaude et moutonnaire, Paris n'était pas sensiblement différent, en 1638, de ce qu'il est aujourd'hui.

Même goût pour les moindres incidents de la rue... même empressement à former cercle autour d'une mouche écarabée, et à suivre l'aveuglette quatre pelés et un tondou qui se hâtent vers un même point.

De sorte que ceux qui connaissent l'objet et le but de cette ruée vers le centre de Paris se trouvaient promptement à la tête d'une véritable armée de manifestants qui leur emboîtaient le pas de confiance et hurlaient avec eux: — Au Châtelet !... Vive Bergerac !

Il y avait de tout dans cette cohue grouillante et tumultueuse.

Les plus élégants pourpoints y coudoyaient les plus pitoyables souquenilles.

(1) C'est sur les banes du collège de Beauvais que Cyrano composa cette comédie. Il y ridiculisait les manières et les défauts de son Principal, un sieur Grangier, qui désignait dans sa pièce sous le nom plus que transparent de Granger. La valeur de « Pédant joué » était telle que Molière ne craignait pas d'y puiser les deux scènes les plus amusantes de ses « Fourberies de Scapin ».

(A SUIVRE)



POLITIQUE

France et Grande-Bretagne

Le message de Lloyd George
On lisait dans le «Matin» de vendredi :
M. Lloyd George, naturellement, a été fort...

France

Le projet de Cailhau

Voici le texte du projet de loi de M. Cailhau que M. Poincaré a lu à la Chambre française :
« Pendant un délai de six mois, à dater de...

Allemagne

Les Suisses et l'article 41

FRIBOURG-EN-BRISGAU, 8. — La révision projetée de l'article 41 de la loi fédérale sur les fabriques a fait l'objet d'une discussion en une assemblée convoquée par le groupe de l'organisation des Suisses à l'étranger, où patrons et ouvriers étaient représentés.
L'assemblée a constaté que la semaine de quarante-huit heures n'a apporté en Allemagne...

BERLIN, 9 (Wolff). — Le premier comité d'experts public a communiqué disant :
Les travaux du premier comité ont abouti à arrêter les grandes lignes du plan que ce comité recommandera pour la création d'une nouvelle banque allemande d'émission de billets-or, laquelle échangerait ses billets contre ceux de la Rentenbank et de la Reichsbank.
Après avoir reçu des soins sur place, le prince de Galles a regagné en automobile le château de lord Dalmeny, dont il est l'hôte, puis il est arrivé à Londres, effectuant le voyage en chemin de fer.
Les avalanches en Autriche. — Deux nouvelles avalanches se sont abattues sur la région de Seetal. L'une a enseveli onze ouvriers et trois écoliers. Seul un des enfants a pu être sauvé.
La seconde a causé la mort de deux télegraphistes. A Voederberg, une usine électrique a été recouverte par l'avalanche et cinq personnes tuées. A Kallwang, un train est resté en panne dans les neiges.
Le directeur général des chemins de fer autrichiens communique :
Le 8 février au matin, une avalanche est descendue sur la voie, vers la gare de Hoflau, ensevelissant une locomotive, ainsi que le personnel qui la montait, et plusieurs ouvriers de la voie. Les travaux de sauvetage n'ont permis jusqu'à présent de dégager que le corps carbonisé du mécanicien. Le trafic est interrompu jusqu'à nouvel ordre.
D'après les informations qui sont parvenues jusqu'ici, 25 personnes ont été tuées par les avalanches qui se sont abattues dans la région alpestre d'Autriche.

Italie

Fascistes dissidents

M. Mussolini voit descendre dans la lice électorale un nouvel adversaire dont l'apparition lui causera une certaine amertume. Les fascistes dissidents ont jeté les bases d'une nouvelle association qui s'appellera « Association constitutionnelle Patrie et Liberté ». Ils invitent à se grouper sous leur drapeau tous ceux qui unissent le culte de la liberté au culte de l'idée nationale. Leur programme s'oppose, sur plus d'un point fort important, à celui des fascistes. Ils sont convaincus que l'Italie traverse une période de transition et qu'elle est loin d'avoir trouvé son assiette politique et sociale. Ils considèrent comme un devoir de sauvegarder la monarchie, « dépositaire des garanties constitutionnelles et symbole vivant de la continuité de la nation ». Ils entendent qu'on mette en pleine vigueur la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, la liberté de la presse, l'inviolabilité de la propriété, le droit d'association.
Ce mouvement n'aura probablement pas grand succès en ce moment. On assure pourtant que les fascistes dissidents vont présenter des listes de candidatures dans plusieurs arrondissements. Ces listes n'empêcheront pas le succès de la grande liste nationale de M. Mussolini, bien que le chef du gouvernement ait averti les fascistes de ne pas se laisser bercer par l'illusion d'une victoire facile. « Nous ne pourrions parler, a-t-il dit, d'un vrai et authentique triomphe fasciste que si nous avons remporté la majorité dans toutes les circonscriptions ».

Tchécoslovaquie

La journée de 8 heures

PRAGUE, 9. — Les expériences faites en Tchécoslovaquie à l'occasion de l'application de la semaine de 48 heures ont été communiquées au secrétariat des Suisses à l'étranger par le groupe de Prague. Il ressort de ce rapport que la loi tchécoslovaque de décembre 1918 concernant la réglementation du travail, « a porté préjudice à l'industrie nationale » en ce sens que la concurrence est devenue difficile, d'autant plus que les frontières données au pays en vertu des traités de paix lui laissent un hinterland insuffisant pour l'écoulement de ses produits.

Mexique

La révolution reprend le dessus

VERA-CRUZ, 9. — Les révolutionnaires ont occupé de nouveau Orizaba, Cordoba et Vera-Cruz, jeudi soir. La loi martiale a été proclamée. Quelques pillages sont signalés.

Inde anglaise

L'activité des nationalistes

PARIS, 9. — On mande de Londres au «Temps» :
Au sortir de sa prison, M. Gandhi a adressé une lettre à Mohamed Ali, président du conseil national hindou, exprimant le regret qu'il ait été remis en liberté seulement pour des raisons de santé. Le leader hindou déplore les querelles entre Hindous et mahométans : « Sans l'unité de toutes les communautés, il est vain de parler du «swaraaj». Je supplie les deux partis de renoncer à leurs craintes mutuelles et de réaliser l'unité. » Il invite les partisans du «swaraaj» à ne pas en vouloir aux modérés qui veulent aussi le bien de l'Inde : « Les Anglais aussi, dit-il, sont des amis. Ne les traitez pas en ennemis. La lutte contre le système que représente le gouvernement britannique n'est pas dirigée contre les Anglais qui font fonctionner ce système. Ceux qui n'ont pas gardé cette distinction présente en leur esprit ont fait du tort à notre cause. »
A l'assemblée de Delhi, un parti nationaliste s'est constitué le 7 février par l'union des 45 swarajistes et de 27 indépendants. Ceci donne une majorité aux nationalistes dans l'assemblée législative, qui comprend en tout 143 membres. Le plan d'action du nouveau parti est de demander au gouvernement du vice-roi la convocation d'une conférence pour élaborer un plan d'autonomie pour l'Inde. En cas de refus, il empêchera de voter le budget le mois prochain. Le 7 février également, l'assemblée a voté, par 77 voix contre 58, malgré le gouvernement, une mesure de représailles économiques contre l'Union de l'Afrique du Sud par l'établissement d'un droit sur le charbon importé de ce Dominion. C'est le premier vote de la nouvelle session et sa portée est significative. Il tend à la fois à protéger l'industrie...

ÉTRANGER

Un wagon postal dévalisé. — Un des wagons postaux de l'express Paris-Marseille a été dévalisé entre Tarascon et Marseille. C'est à une heure environ que le vol a été commis. Seize sacs postaux ont été ouverts, qui renfermaient de la correspondance ordinaire, des lettres et objets recommandés. Leur contenu était réparti sur le plancher du wagon. Nombre d'objets recommandés étaient encore là. Les voleurs avaient dû se borner à emporter ce qu'ils avaient pu mettre aisément dans leurs poches. Le montant du vol reste inconnu.
Le directeur du bureau de Marseille procède actuellement à l'inventaire des différents bordereaux et des chargements restés dans l'allée.
La mort du lion évadé. — Les battues organisées dans les environs de Cuers-Pierrefeu (Var) pour retrouver le lion qui s'évadait de sa cage, s'étaient lancées dans la campagne, ont abouti. Un ouvrier espagnol ayant entendu un rugissement près de l'endroit où il travaillait prévint les gendarmes et les marins du centre de Cuers-Pierrefeu, qui cernèrent le fauve et le tuèrent. M. Guillaudin, propriétaire de la ménagerie à laquelle appartenait le lion, a fait don de la dépouille de la bête à M. de Peloux, propriétaire du terrain où le fauve fut tué.

Le prince de Galles tombe. — En franchissant une haie près d'Ascot, dans le Buckinghamshire, le cheval du prince de Galles a fait une chute, entraînant son cavalier. Celui-ci, éprouvant une certaine difficulté à se remettre en selle, constata alors qu'il avait la clavicule fracturée.

Après avoir reçu des soins sur place, le prince de Galles a regagné en automobile le château de lord Dalmeny, dont il est l'hôte, puis il est arrivé à Londres, effectuant le voyage en chemin de fer.
Les avalanches en Autriche. — Deux nouvelles avalanches se sont abattues sur la région de Seetal. L'une a enseveli onze ouvriers et trois écoliers. Seul un des enfants a pu être sauvé.
La seconde a causé la mort de deux télegraphistes. A Voederberg, une usine électrique a été recouverte par l'avalanche et cinq personnes tuées. A Kallwang, un train est resté en panne dans les neiges.
Le directeur général des chemins de fer autrichiens communique :
Le 8 février au matin, une avalanche est descendue sur la voie, vers la gare de Hoflau, ensevelissant une locomotive, ainsi que le personnel qui la montait, et plusieurs ouvriers de la voie. Les travaux de sauvetage n'ont permis jusqu'à présent de dégager que le corps carbonisé du mécanicien. Le trafic est interrompu jusqu'à nouvel ordre.
D'après les informations qui sont parvenues jusqu'ici, 25 personnes ont été tuées par les avalanches qui se sont abattues dans la région alpestre d'Autriche.

Le tribunal criminel de Vevay, vient d'infirmer 30 mois de prison, sous déduction de 188 jours de prison préventive, à Ernest Nyffeler, âgé de 19 ans, Fribourgeois, cuisinier, qui, le 26 août dernier avait tué à l'hôtel National à Montreux, le casseroller Joseph von Lamthen, de 57 ans.

A Aubonne, il y avait sur le champ de foire 4 bœufs de 900 à 1200 fr., 23 vaches de 1000 à 1200 fr., les bonnes de 1900 à 1500 fr., 29 génisses de 850 à 1100 fr. Les prix sont en hausse ; peu de marchés conclus. 170 porcs se sont vendus plus cher au commencement du marché qu'à la foire de décembre, mais ont fléchi un peu vers la fin.

La Savoie approvisionnera Genève
Par un arrêté paru au « Journal officiel français » et jusqu'à nouvel ordre bénéficierait d'une dérogation générale, le lait frais, les œufs des zones franches destinées à l'approvisionnement des cantons limitrophes suisses, c'est-à-dire que l'interdiction d'exportation sur ces produits est provisoirement levée.

SUISSE

La cour administrative fédérale. — De Berne au « Démocrate » :

Le fonctionnaire chargé de préparer le projet de loi et le message concernant la création d'une cour administrative fédérale a terminé son travail, que M. Haerlin s'approprie à mettre au point. Bien que cette cour, d'après le projet, voie ses attributions terriblement réduites, il faut se garder de croire que le Conseil fédéral en acceptera facilement la création. L'opposition contre cette idée, au Palais fédéral, reste tenace et agissante. A l'heure actuelle déjà, le projet n'est plus guère que la caricature de celui qu'avaient imaginé ses promoteurs. Et l'on peut craindre qu'il ne sorte encore amoindri des délibérations du pouvoir exécutif.

Mise en garde. — Le département fédéral de justice et police met en garde contre les agissements d'un « Etablissement artistique », rue Genova 25 à Madrid, qui, moyennant envoi préalable d'une somme minimum de 5 fr., promet, de façon délicate, des emplois rémunérateurs aux intéressés, qui, dans la règle, ne reçoivent que des brochures sans valeur.

BERNE. — Le Conseil fédéral a décidé d'ouvrir des poursuites judiciaires contre Xavier Ammann, inspecteur des constructions fédérales à Thoune, inculpé de détournements et de violation des devoirs de service. En outre le fonctionnaire coupable, qui avait déjà été relevé de ses fonctions par la direction des constructions, est congédié définitivement. Ammann avait puisé dans la caisse pour ses propres besoins, notamment pour compléter l'aménagement de sa maison, et avait établi pour les sommes soustraites des factures fictives.

houillère de l'Inde et à léser le Dominion contre lequel les Hindous ont des griefs des plus marqués pour le traitement de leur race.

Irlande

Les méthodes politiques de Lloyd George

Le premier des Etats irlandais qui fut créé est celui du Nord. Il l'a été en 1920 par un « Act » qui définit parfaitement les frontières de l'Ulster. Le 20 juillet 1921, M. Lloyd George télégraphia à M. de Valera qu'aucun des droits de l'Irlande du Nord ne pouvait être remis en question sans le consentement de cet Etat. L'« Irish Free State Act » de 1922, édicté par le gouvernement de Dublin, se contente de dire que les frontières avec l'Ulster seront fixées par une commission spéciale, conformément aux vœux des populations. Cette disposition reproduit une clause du traité de décembre 1921, passé entre les gouvernements de Londres et de Dublin, pour créer l'Irlande du Sud.
Or, voici que le premier ministre de l'Irlande septentrionale, sir James Craig, déclare que l'Ulster n'a jamais été consulté et que, et qu'elle se refuse à toute concession basée sur des décisions auxquelles le gouvernement de Belfast n'a point participé. Il révèle que l'assentiment de Dublin a été obtenu en 1921 sur la promesse de Londres de céder à l'Irlande du Sud deux comtés entiers de l'Ulster, ce qui représente une violation flagrante des engagements pris envers le Nord en 1920.
Aussi les délibérations de la commission de délimitation des frontières, présidée par M. H. Thomas, ministre des colonies, ont-elles conduit à une impasse. Le Sud réclame en entier les deux comtés de Tyrone et de Fermanagh, où les catholiques forment le 55 pour cent de la population, ainsi que le sud des districts d'Armagh et Down, peuplés aussi en majorité de catholiques. M. Cosgrave estime que cette frontière répondrait aux promesses faites au Sud en 1921, tandis que le Nord s'y oppose au nom des engagements pris vis-à-vis de lui en 1920. Dans les deux cas, l'auteur de ces promesses est M. Lloyd George, dont on admire dédaigneusement les tours de force diplomatiques, d'une souplesse qui passe l'imagination.

Le principe fondamental de la convention est donc que les pays exportateurs s'engagent à respecter les lois qui réglementent l'entrée des stupéfiants dans les pays importateurs.
Quant à la base juridique à donner à la loi, le Conseil fédéral, après avoir envisagé plusieurs autres solutions, s'est arrêté finalement à l'article 69 de la Constitution, telle qu'elle a été adoptée par le peuple le 4 mai 1913. Cet article autorise la Confédération à prendre, par voie législative, des mesures destinées à lutter contre les maladies transmissibles, les maladies très répandues et les maladies particulièrement dangereuses de l'homme et des animaux.
Pour ce qui concerne enfin la procédure, le Conseil fédéral, desirant éviter à l'Assemblée fédérale une discussion à deux époques différentes sur une seule et même matière, demandera au Parlement de voter simultanément sur l'approbation de la convention et sur le projet de loi fédérale.

CANTON

Auvernier. — Raresment auditoire villageois fut plus attentif à une conférence, et M. Godet, directeur de la station viticole d'Auvernier, venant parler des mines de potasse d'Alsace qu'il visitait l'an passé, sut dire tant de détails pratiques que la science chimique mise à la portée de tous les cultivateurs conquit grande et petite.
La potasse, élément essentiel de toutes nos cultures dont la fertilité dépend souvent de la quantité de potasse qui leur est accordée, ce sel miraculeux est répandu un peu partout, dans le purin, le fumier, les débris organiques et même le granit, mais en faible quantité. Or, comme il en faut chez nous 25 kilos par hectare pour compenser les pertes, la découverte, dans les entrailles de la terre d'un sel de potasse concentré fut due à moitié au hasard, puisque M. Dollfus, vers 1850, cherchant du sel de cuisine aux portes de Mulhouse, fut le premier à mettre au jour le riche banc de potasse qui s'étend sur une superficie égale au lac de Neuchâtel, de Mulhouse à Colmar et du Rhin aux Vosges.
Mais pour atteindre cette couche de cinq mètres d'épaisseur, la soude a dû descendre de 700 à 1054 mètres de profondeur, chaque puits coûtant un demi-million en moyenne.
On descend en une minute au fond du puits, ce qui équivaut à une chute en une minute du sommet de Chaumont au niveau de notre lac !
Dans le monde, on trouve les bancs de potasse en Inde, dans l'Erythrée, en Catalogne et surtout à Strassbourg en Prusse, sous le nom de kainite, bien connue de nos vigneronnes. Grâce aux projections superbes du conférencier, nous voyons les cités prospères de l'Alsace, nous arrivons aux puits et un cinéma nous fait descendre au fond du puits, nous assistons à la construction des galeries qui s'établissent sous les explosions ; tout le travail de milliers d'ouvriers, la remonte au jour de gens et chevaux, la trituration des blocs de potasse à l'aspect blanc et rose de lard frais. Toutes les préparations chimiques passent sous nos yeux, la mise en sac, en bateaux, longues péniches chargées de 30 wagons de potasse, puis sur les grands vaisseaux qui vont dans toutes les parties du monde.
Voici les produits merveilleux de la potasse : pommes de terre superbes, céréales hautes sur tiges, vignes aux grappes énormes, légumes dignes des expositions, puis le tas glorieux des gerles de vendange qui sont le produit du travail des mineurs alsaciens.
La Fontaine disait déjà avec son paysan : « Travaillez, prenez de la peine, c'est le fond qui manque le moins ! » Il ne pensait certes pas aux mineurs. Il n'en fut pas moins prophète sans le savoir !
Dr G. B.

Le Conseil fédéral a approuvé vendredi un arrêté portant adhésion de la Suisse à la convention internationale de l'opium.
La Suisse est, avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne, un des trois pays de l'Europe et, avec les Etats-Unis, les Indes et le Japon, un des six pays du monde à fabriquer de la morphine. Elle est, avec l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, un des quatre pays d'Europe et, avec les Etats-Unis et le Japon, un des six pays du monde à produire de la cocaïne. C'est dire son importance particulière au point de vue du trafic des stupéfiants. La plupart des Etats qui sont dans le même cas qu'elle exercent un contrôle rigoureux sur ce trafic. En Suisse, le canton de Genève, le 28 janvier 1922, et le canton de Vaud, le 9 mai 1921, se sont vus dans l'obligation de renforcer leur législation sur les stupéfiants.
D'une façon générale, la fabrication, le commerce et l'usage des stupéfiants sont régis par des lois cantonales. Ces législations sont très différentes. Il n'en existe que deux, la loi genevoise et la loi vaudoise, qui aient soumis à un régime spécial très sévère le commerce

des stupéfiants. Dans les autres cantons, celui tombent généralement sous le coup des lois et ordonnances sur l'exercice de la pharmacie, qui n'autorise la dispensation de ces drogues que sur prescriptions médicales. Ce n'est pas la vente dans les pharmacies, c'est-à-dire le commerce de détail, qui est visé par ces législations. Par une contradiction singulière, le commerce de gros est mis au bénéfice d'un régime beaucoup moins strict : on peut même dire que, pour certains cantons, c'est le régime de la liberté commerciale et nous nous trouvons ainsi devant un fait paradoxal qu'il est plus facile, dans certains de nos cantons, de se procurer un kilogramme de morphine, par exemple, que quelques centigrammes.
L'adhésion à la convention internationale nécessitera donc une loi fédérale. Des 25 articles que compte la convention internationale, trois ont une portée économique particulière pour la Suisse. Ce sont les articles 2 (surveillance de l'importation de la matière première), 10 (contrôle des fabriques de stupéfiants) et 18 (régime à appliquer à l'exportation des stupéfiants). La Suisse ne produisant pas de matières premières, la question de l'importation de ces dernières se pose tout d'abord. La convention de la Haye ne renferme aucune stipulation relative à l'importation des feuilles de coca. Quant à l'importation de l'opium brut, elle demande uniquement que les Etats importateurs limitent, en tenant compte de leurs conditions commerciales particulières, le nombre des localités par où cette importation sera permise. En ratifiant la convention de l'opium, la Suisse ne porterait donc en rien atteinte à son droit d'importer les feuilles de coca et l'opium brut nécessaires à son industrie d'où bon lui semblerait ; elle prendrait simplement l'engagement d'instituer sur cette importation une surveillance exclusivement nationale.
Le message du Conseil fédéral ne dit rien du contrôle institué par la convention internationale de l'opium sur la fabrication des stupéfiants, celui-ci étant strictement national et n'ayant suscité aucune opposition dans les milieux industriels.
L'article 18 de la convention vise l'exportation des stupéfiants. Pour la Suisse, qui exporte le 95 % de sa production, le marché intérieur consommant à peine le 5 %, cet article présente une importance capitale.
Il demande que l'exportation des alcoolates n'ait lieu qu'à destination de personnes ayant reçu les autorisations ou permis prévus par les lois ou règlements des pays importateurs. A cet effet, tout gouvernement pourra communiquer de temps en temps aux gouvernements des pays exportateurs des listes de personnes auxquelles des autorisations ou permis d'importation auront été accordés.

Le principe fondamental de la convention est donc que les pays exportateurs s'engagent à respecter les lois qui réglementent l'entrée des stupéfiants dans les pays importateurs.
Quant à la base juridique à donner à la loi, le Conseil fédéral, après avoir envisagé plusieurs autres solutions, s'est arrêté finalement à l'article 69 de la Constitution, telle qu'elle a été adoptée par le peuple le 4 mai 1913. Cet article autorise la Confédération à prendre, par voie législative, des mesures destinées à lutter contre les maladies transmissibles, les maladies très répandues et les maladies particulièrement dangereuses de l'homme et des animaux.
Pour ce qui concerne enfin la procédure, le Conseil fédéral, desirant éviter à l'Assemblée fédérale une discussion à deux époques différentes sur une seule et même matière, demandera au Parlement de voter simultanément sur l'approbation de la convention et sur le projet de loi fédérale.

Mais pour atteindre cette couche de cinq mètres d'épaisseur, la soude a dû descendre de 700 à 1054 mètres de profondeur, chaque puits coûtant un demi-million en moyenne.
On descend en une minute au fond du puits, ce qui équivaut à une chute en une minute du sommet de Chaumont au niveau de notre lac !
Dans le monde, on trouve les bancs de potasse en Inde, dans l'Erythrée, en Catalogne et surtout à Strassbourg en Prusse, sous le nom de kainite, bien connue de nos vigneronnes. Grâce aux projections superbes du conférencier, nous voyons les cités prospères de l'Alsace, nous arrivons aux puits et un cinéma nous fait descendre au fond du puits, nous assistons à la construction des galeries qui s'établissent sous les explosions ; tout le travail de milliers d'ouvriers, la remonte au jour de gens et chevaux, la trituration des blocs de potasse à l'aspect blanc et rose de lard frais. Toutes les préparations chimiques passent sous nos yeux, la mise en sac, en bateaux, longues péniches chargées de 30 wagons de potasse, puis sur les grands vaisseaux qui vont dans toutes les parties du monde.
Voici les produits merveilleux de la potasse : pommes de terre superbes, céréales hautes sur tiges, vignes aux grappes énormes, légumes dignes des expositions, puis le tas glorieux des gerles de vendange qui sont le produit du travail des mineurs alsaciens.
La Fontaine disait déjà avec son paysan : « Travaillez, prenez de la peine, c'est le fond qui manque le moins ! » Il ne pensait certes pas aux mineurs. Il n'en fut pas moins prophète sans le savoir !
Dr G. B.

être la première fois, dans les annales du barreau neuchâtelois, qu'on enregistre un cas aussi rare et bizarre en même temps. Voici de quoi il est question : On sait que l'ancien code civil neuchâtelois remplacé en 1912 par le code civil suisse, prévoit qu'un enfant légitime par une autre personne que son père naturel, a cependant le droit d'actionner son vrai père pour une allocation alimentaire et une somme pour l'apprentissage.
Cette curieuse disposition de l'ancien code neuchâtelois (article 821) sera-t-elle applicable en l'occurrence ? Comme l'enfant naturel présumé de feu M. Stauffer est né en 1906, il semble bien qu'il tombe sous le bénéfice de la loi d'introduction du code civil suisse, qui prévoit que, dans un cas de ce genre, c'est l'ancienne disposition cantonale qui fait foi.

Le Conseil communal présente un projet de budget bouclant par une somme égale de 265 mille 865 francs. Le rapport qui l'accompagne signale, entre autres considérations, que le Conseil communal maintient, pour l'année 1924, les traitements de fonctionnaires et employés communaux : le coût de la vie n'étant guère modifié, une baisse supérieure à 5 % ne se justifierait pas. Il constate, au chapitre forêts, que les démarches réitérées faites auprès des autorités compétentes pour obtenir une coupe importante dans la forêt de Chez le Brandt n'ont pas abouti.

Le domaine Chez le Brandt !... A chaque séance du Conseil général, on le retrouve, comme un livre qui s'ouvre obstinément à la même page sombre !... Donc — puisque de ce domaine on parlera toujours, — il faut rappeler, comme on l'a redit au Conseil général, qu'il fut acheté par la commune pour 155,000 francs, après l'encouragement des autorités forestières qui, dans trois rapports, recommandaient l'affaire bonne jusqu'à 220,000 francs.
Or, ce capital d'achat de 155,000 fr. s'augmente chaque année des intérêts de l'emprunt émis pour le payer et que la coupe annuelle autorisée de 140 mètres cubes ne permet pas même de couvrir. Dans sa dernière séance, le Conseil général avait chargé le Conseil communal de chercher à obtenir l'autorisation d'une coupe importante qui permet d'amortir une partie du capital engagé et de réduire ainsi, avec la valeur d'achat, le montant des intérêts dus chaque année.

Le Conseil communal, après plusieurs démarches pressantes, a essuyé les refus successifs des autorités forestières, qui s'en tiennent au seul point de vue forestier, se désintéressent de la question financière qui leur fut exposée et n'autorisent, en fin de compte, que la coupe annuelle de 140 mètres cubes, insuffisante à combler le déficit annuel du domaine.
Alors, considérant comme inacceptable le chapitre forêts tel que le Conseil communal est contraint de le lui soumettre, le Conseil général unanime déclare refuser l'ensemble du budget pour 1924.

Après lecture d'un rapport énumérant les travaux à effectuer pour assurer et améliorer le ravitaillement du village en eau potable, un crédit de 8500 fr. est accordé au Conseil communal pour travaux de captage des sources alimentant le réservoir de Bonneville.
Le Conseil général accorde ensuite à la bonneterie Devaux, Kunstli & Cie, le renouvellement d'une convention qui lui assure, pour cinq ans, la force motrice au prix de faveur, de 150 fr. le cheval-an.

Une parcelle de terrain de vingt-cinq mètres carrés est cédée à M. Ad. Giroud au prix de 50 c. le mètre carré.
On élit deux nouveaux membres de la commission scolaire : M. G. Guye-Wyss et le docteur Grospremier.
A la demande de M. Faugel, la commission du feu est chargée d'examiner pour le mettre à la page, le règlement du Service de sûreté contre l'incendie.

AVIS TARDIFS

Séances générales de Zofingue

Lundi 11 février 1924, série de billets No 87.
Mardi 12 février 1924, série de billets No 84.
Mercredi 13 février 1924, série de billets No 86.
Vendredi 15 février 1924, SÉANCE POPULAIRE, série de billets No 85, en vente chez Fotsch 5, A.
Lyceum - Coq d'Inde 24
Récital de poésie
Mlle P.-A. MARTIN
Ce soir, à 20 h. 1/2. Entrée 50 c.

Etat civil de Neuchâtel

Promesse de mariage
Emile Steiger, conducteur, à Zurich, et Adèle-Ann toinette Gaberel, comptable, à Neuchâtel.
Naissances
5. René-Charles, à Charles-Alfred Jacot, agriculteur, à Boudrevilliers, et à Laure-Hélène Bischoff.
6. Traugott, à Traugott Schoch, coiffeur, et à Anna Frei.
7. Lucie-Heidi, à Gottlieb Hirsig, jardinier, et à Laure-Esther Crousaz.
Décès
5. Jules-Auguste Michel, ancien négociant, né le 20 décembre 1851.
6. Louise-Adèle-Rosine née Rossetel, veuve de Guillaume Junod, née le 10 décembre 1864.

Partie financière et commerciale

Bourse de Genève, du 9 février 1924
Table with columns for Actions, Obligations, Fed. 490, Electricif., etc. and corresponding values.



La nouvelle organisation judiciaire

Nous avons déjà exposé dans leurs grandes lignes les modifications de la loi judiciaire proposées par le Conseil d'Etat. Voici la teneur exacte des projets d'arrêté soumis à l'examen du Grand Conseil :

Le Grand Conseil nomme les membres des tribunaux lorsque cette nomination n'appartient pas au peuple.

La justice civile et pénale est rendue par des tribunaux dont la loi détermine le nombre, l'organisation, la juridiction et la compétence. Les présidents des tribunaux de districts sont nommés par les électeurs de leur ressort.

Le Conseil d'Etat valide l'élection, mais le droit de casser une élection, comme vicieuse, appartient au Grand Conseil.

Les membres des tribunaux dont la nomination n'appartient pas au peuple, les suppléants des membres des tribunaux et les assesseurs de l'autorité tutélaire, sont nommés par le Grand Conseil. La loi détermine la forme en laquelle cette nomination a lieu.

Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels. Il ne pourra jamais être établi de tribunaux temporaires exceptionnels. (Art. 12 de la Constitution.)

Les cas de conflits de compétence entre l'ordre administratif et l'ordre judiciaire sont soumis au Grand Conseil (Art. 89 de la Const.).

Les conflits relatifs au paiement des droits fiscaux et à leur quotité ne sont point de la compétence des pouvoirs judiciaires.

Sauf les tentatives de conciliation, il est interdit à tout juge de communiquer avec les parties, en dehors de l'audience, sur l'objet du procès.

A l'exception des présidents de conseils de prudhommes, les magistrats de l'ordre judiciaire exerçant des fonctions permanentes doivent être porteurs d'une licence en droit, d'un brevet d'avocat ou de notaire, ou d'un titre équivalent.

De la justice civile

Le pouvoir judiciaire est exercé en matière civile par : les tribunaux de districts; les conseils de prudhommes; un tribunal cantonal; une cour de cassation civile.

Le tribunal de district se compose d'un président et d'un greffier. Le tribunal du district de Neuchâtel et celui du district de La Chaux-de-Fonds ont deux présidents. Le Conseil d'Etat fixe, par voie d'arrêté, la répartition des attributions entre les deux présidents. Ils sont tenus de se suppléer mutuellement.

Un suppléant du président du tribunal est désigné pour chaque district.

Les conseils de prudhommes se composent de membres élus par des groupes dont le nombre est déterminé par le Conseil d'Etat suivant les besoins locaux; d'un président. La fonction de président des conseils de prudhommes peut être attribuée par le Grand Conseil au président du tribunal de district.

Le tribunal cantonal se compose de cinq juges et d'un greffier. Le greffier rempli, en outre, les fonctions de secrétaire-rédacteur.

Les membres du tribunal cantonal ont pour suppléants les présidents des tribunaux de district.

La cour de cassation civile se compose de trois juges choisis parmi les membres du tribunal cantonal.

Les présidents des tribunaux de district sont nommés par les électeurs de leur ressort. Le Conseil d'Etat valide l'élection, mais le droit de casser une élection, comme vicieuse, appartient au Grand Conseil.

Les économies réalisées

La réalisation de l'unité judiciaire par district procurerait une économie annuelle d'environ 21,500 fr. à l'Etat.

Le président du tribunal de district s'occuperait de toutes les affaires mobilières et immobilières jusqu'à concurrence de 2000 francs, sous réserve des dispositions de la loi sur les conseils de prudhommes, des réclamations et contestations entre bailleurs et locataires ou fermiers lorsque le bail lui en attribue la compétence. Il connaît en outre les actions en divorce et en séparation de corps, les actions en désaveu et en paternité. Il fonctionnera également comme juge conciliateur.

Pour éviter les frais de déplacement de témoins et pour la commodité des justiciables, le président du tribunal peut siéger dans toutes les localités du district.

Les tribunaux de prudhommes jugent les contestations entre patrons et ouvriers, employés, apprentis ou domestiques concernant le contrat de travail. Sa compétence est limitée aux affaires ne dépassant pas 2000 fr. Dans chaque commune qui en fera la demande, il sera institué des conseils de prudhommes.

Voici très brièvement résumées les réformes importantes réalisées par le Conseil d'Etat dans le domaine de la justice. Le dépôt de ce rapport donne ainsi satisfaction au postulat de la commission législative du Grand Conseil, adopté le 8 mai 1923 et renvoyé au Conseil d'Etat pour études. Il était conçu en ces termes :

« Le Conseil d'Etat est invité à entreprendre l'étude d'une refonte de l'organisation judiciaire en vue d'assurer une meilleure administration de la justice et de réaliser les économies possibles dans ce domaine. »

son inspiration et la simplicité et le réalisme de bon goût qui se dégagent de ses petits tableaux; pour les mettre en valeur, il faut, tant de la part des solistes que du chœur, une grande souplesse, et parfois une vie et une animation très grandes.

Ceci revient à dire que la Société chorale s'était imposée une tâche toute différente de celles qu'elle a menées à bien les années précédentes. Sans doute les chœurs nombreux qui parsèment les Saisons n'ont pas l'ampleur et ne contiennent pas les difficultés renfermées dans les grandes Messes de Beethoven ou de Bach; mais ils exigent une élasticité et une souplesse très grandes et leur interprétation, pour être parfaite, doit être très vivante. Après l'audition de samedi, nous avons l'impression que la Chorale n'y était pas arrivée; l'audition de dimanche a été plus satisfaisante, bien qu'au point de vue exécution pure, quelques fautes fussent encore perceptibles... et puis la Chorale est vraiment « neuchâteloise » jusque dans les défauts de notre population : nous n'osons pas exprimer ouvertement et franchement tout ce que nous ressentons; et cet embarras a été sensible en particulier dans les deux grands chœurs descriptifs de l'Automne, qui auraient pu être beaucoup plus animés et entraînants; et cependant ce n'était pas la faute de M. Benner, dont la direction était des plus énergiques. L'Orchestre de Berne a été généralement bon, à une réserve près relative aux cors, qui, dimanche du moins, ont été quelque peu déchirants au cours de la Chasse.

Les solistes engagés par la Société chorale ont su donner aux Saisons le relief et le coloris qui se dégagent des nombreuses descriptions qui leur sont confiées. Bien que son soprano soit parfois un peu éclatant, Mlle Mia Peitenburg a mis en relief tout ce que le compositeur a mis dans le rôle de Jeanne M. E. Bauer possède un joli ténorino, un peu faible dans les ensembles, mais dont il se sert avec beaucoup de goût et de musicalité; il a fort bien détaillé l'air du Voyageur au début de l'hiver. C'est le rôle de la Basse qui est le plus important, et M. Carl Rehfuss l'a interprété avec une supériorité indiscutable, détaillant avec une diction parfaite et une très grande souplesse les sentiments de joie et de confiance du laboureur et du père, ou l'animation d'une partie de chasse, et sachant interpréter avec la gravité voulue mais sans affectation, les sentiments du vieux Simon. Max-E. PORRETT.

COURRIER FRANÇAIS

(De notre corresp.)

Ménées révolutionnaires

PARIS, 9. — Les décrets-lois ont été votés, mais l'obstruction contre le gouvernement continue. Elle est tellement manifeste, qu'excoché, M. Poincaré est sorti hier de la salle, ce qui fait que l'on a cru un instant que le ministère était démissionnaire.

Il est fâcheux, en somme, que le président du Conseil ait eu ce mouvement de mauvaise humeur. Un chef de gouvernement devrait toujours garder son sang-froid et ne pas montrer à ses adversaires qu'il est énervé. Cependant, sa nervosité se comprend. Il est pénible pour un patriote sincère, tel que M. Poincaré, de constater que ses meilleures intentions tombent à plat devant l'hostilité d'une minorité turbulente qui fait dévier à tout instant la discussion et arrive ainsi à rendre tout travail parlementaire sérieux pratiquement impossible.

Faire cette constatation, n'est-ce point faire en même temps le procès du parlementarisme ? Or, M. Poincaré est, chacun le sait, sincèrement attaché au régime parlementaire, aux institutions républicaines. Quelle déception pour cet homme que de voir que la machine parlementaire se détraque de plus en plus, que l'Assemblée législative tourne à la Convention et que bientôt on suspectera le « républicanisme » de tous ceux qui n'afficheront pas des idées communistes.

Ne croyez pas que j'exagère. Les séances d'hier et d'avant-hier au Palais Bourbon ont été tout simplement scandaleuses. C'est l'impression de tous ceux qui y ont assisté.

Il est évident que le but des éléments d'extrême-gauche est de provoquer par tous les moyens des troubles qui leur permettront, espèrent-ils, de s'emparer du pouvoir. C'est à tel point que la « Liberté », en rendant compte des événements de ces deux derniers jours, n'a pas craint d'intituler l'article : « Aux écoules de la révolution qui vient ». Tandis qu'à

la Chambre, écrit-elle, se déroulaient les habituelles piteuses : obstructions, insultes et menaces, un public spécial, massé dans les tribunes par les députés d'extrême-gauche, se livrait à d'insolentes manifestations contre le gouvernement et la majorité et faisait pleuvoir des tracts révolutionnaires sur les bancs des législateurs. (Ces tracts disaient : « Attention, législateurs aux foies tricolores ! L'A. R. A. C. incorruptible vous rappelle l'entrée des sans-culottes aux Assemblées de 1792. ») Au dehors, un immense cortège de mécontents, d'ouvriers sans travail, auxquels étaient venus se mêler ces milliers de voyous que Paris voit sortir de ces bouges chaque fois qu'il s'agit de troubler l'ordre dans la rue, marchait vers le Palais-Bourbon afin d'impressionner de ses clamours l'Assemblée délibérante. C'était le retour aux meilleures traditions révolutionnaires. Nous en sommes là !

Où, hélas ! nous en sommes là. Mais ceux-là se trompent qui s'imaginent qu'ils réussiraient à entraîner le peuple dans cette voie. Le peuple, le vrai peuple, réprouve entièrement ces menées anarchistes. Il en est écœuré. Cependant, il reste très calme. Il espère que le gouvernement saura déjouer ces manœuvres d'intimidation et montrer qu'il gouverne. C'est à souhaiter, en effet, car autrement la situation pourrait réellement devenir périlleuse... pour ceux-là surtout qui l'auront provoquée.

M. P.

POLITIQUE

En Rhénanie

DUSSELDORF, 10 (Havas). — Les groupements des territoires occupés des syndicats libres, chrétiens, démocrates des chemins ont décidé de rompre officiellement toutes leurs attaches avec Berlin et de former trois groupements autonomes.

DUSSELDORF, 10. — Les journaux commentent un accord intervenu avant-hier à Coblenz, entre les hauts commissaires français et britannique concernant l'établissement d'un « modus vivendi » entre la région et les chemins de fer de la zone de Cologne, en vue du rétablissement du trafic normal dans les territoires occupés.

Ce « modus vivendi », qui est établi sur la base de l'accord du 14 décembre, donne à la région le droit de faire passer tout son trafic et tous ses trains par la zone britannique.

Les journaux allemands font remarquer qu'en dehors de la facilité qui en résulte pour l'acheminement des marchandises de la Ruhr vers l'Alsace-Lorraine et vers la Suisse, la région obtient un grand avantage financier, puisqu'elle n'aura pas à payer la moindre redevance à la direction des chemins de fer allemands de Cologne pour l'utilisation de ses lignes.

NOUVELLES DIVERSES

Les accidents. — On apprend de Mellingen, près Baden, que Mme Schibli, âgée de 30 ans et mère de quatre enfants, a été victime d'un accident mortel, samedi après midi, à Pislisbach, en aidant son mari à transporter du bois. Elle succomba deux heures après l'accident.

Le petit Joseph Bucher, 12 ans, en enlevant du fumier, à Barschachen, près de Hasle, est tombé dans la fosse à purin ouverte et s'est noyé.

Travaillant à Rempen à la construction des usines du Wäggital, M. Dean, Italien, âgé de 27 ans et père de trois enfants, a été victime d'un accident. Un wagonnet d'un funiculaire monte-charge transportant des rails s'est détaché et a dévalé à toute vitesse au fond de la vallée. Les rails furent projetés en tous sens et le contremaître Dean fut atteint mortellement.

A Pomy, près Yverdon, Constant Vuillemin, 70 ans, rentrant de nuit, et étant allé se coucher pour avoir plus chaud, dans le local communal, s'est étendu sur des cendres mal éteintes. Ses habits ont pris feu et il n'a pas tardé à succomber à ses brûlures.

Affreux drame. — Un employé de commerce, Louis Grosse, 31 ans, qui avait été enfermé sur sa demande même, pendant quelques mois à l'asile d'aliénés de Marseille, en était sorti, il y a trois semaines, et avait intégré son domicile. La nuit dernière, au cours d'une crise nouvelle, Gross prit un revolver et tua successivement sa femme et ses deux fils, âgés de 4 et 8 ans; ensuite il se fit sauter la cervelle.

Les sports

Football. — Cantonal bat Urania Genève, 1 à 0. A Genève, hier, les deux équipes étaient aux prises sur un terrain boueux. Malgré un avantage constant des Neuchâtelois pendant la première mi-temps, un seul but est réussi, après trente minutes environ, par Rossier, sur passe de Desuzing. Après un jeu égal pendant les vingt premières minutes de la seconde mi-temps, deux joueurs, un de chaque côté, sont mis hors du terrain pour « foul », puis Urania domine légèrement jusqu'à la fin, sans cependant arriver à marquer. Syder, qui jouait avec Urania, fut le meilleur « avant » sur le terrain.

Voici les autres résultats, comptant pour le championnat suisse : Lausanne bat Fribourg, 2 à 1; Bâle bat Old Boys, 2 à 0; Berne et Bienne, 1 à 1; Blue Stars bat Lugano, 1 à 0 (match arrêté après 25 minutes de jeu, le public ayant envahi le terrain); Young Fellows bat Veitheim, 4 à 1; les rencontres Saint-Gall-Brühl et Grasshoppers-Winterthur ont été renvoyées.

Les Young-Boys, de Berne, qui faisaient une tournée en Algérie, ont fait match nul, 1 à 1, samedi, à Oran, contre le Gallia Club Oran, tandis qu'hier, à Bel-Abbès, ils battirent le S. C. Bel-Abbès, par 2 buts à 1; les Bernois s'en reviennent par l'Espagne, où ils joueront samedi et dimanche prochain à Valence.

A Paris, l'Union Sportive Suisse bat le Club Français, 4 à 1, et se classe en tête du classement pour le « championnat des lions ».

A Dublin, en rugby, l'Angleterre bat l'Irlande, par 14 points à 8. C'est la 29ème victoire anglaise, l'Irlande ayant gagné 12 matches et deux étant restés nuls.

A Agram, en football, l'Autriche bat la Yougoslavie, 4 à 1 (mi-temps 1 à 0). Voici enfin comment a été formée l'équipe nationale qui rencontrera la France, le 23 mars prochain, à Genève : Pulver (Y. B.), Ramseyer (Y. B.), Raymond (Servette); Bolliger (Bâle), Schmidlin (Berne), Osterwalder (Y. B.); Martenet (Lausanne), Pache (Servette), Dietrich (Servette), Abegglen (Grasshoppers) et Bouvier (Servette).

Ski. — Voici les principaux résultats des concours nationaux de ski, disputés samedi et dimanche à Saint-Moritz : Course de patrouilles militaires : 1. Bat. infant. mont. 89, caporal Julien, Zermatt, 2 h. 15' 36"; 2. bat. infant. mont. 89, caporal Lehner, 2 h. 22' 29"; 3. bat. carab. 3, sergent-major Hermann, Gstaad, 2 h. 24' 54"; 4. garde des forêts Alrolo, sergent-major Dolla, 2 h. 30' 24".

Course de fond : 1. art. campagne, batterie 5, appointé Bartschi, 2 h. 39' 15"; 2. régiment d'infant. 32, capitaine Pfämmler, 2 h. 43' 01".

Concours combiné de fond et de saut, championnat suisse pour 1924 : 1. Adolphe Joseph (Tchécoslovaquie), note 1,442; 2. Peter Schmid, Adelboden, note 1,473; 3. Xavier Affentranger, Lucerne, note 1,605.

Concours de saut : Seniors I : 1. Peter Schmid, Adelboden, 1,496; 2. Xavier Affentranger, Lucerne, 1,611; 3. Affenhofer, Zurich, 1,635; 4. Wende, Tchécoslovaquie, 1,705; 5. Bischof Auguste, Engelberg, 1,716; 6. Schmid Sepp, Adelboden, 1,780; 7. Samuel Ruesch, Gstaad, 1,817; 8. Bartsch L., Zurich, 1,877; 9. Adolphe Joseph, Tchécoslovaquie, 1,884.

Seniors II : 1. Kaufmann Fritz, Grindelwald, 1,838; 2. Hans Jenny, Samaden, 1,841; 3. Lechleiter, Davos, 1,862; 4. Gérard Wuilleumier, La Chaux-de-Fonds, 1,896.

Seniors III : 1. Edler von der Planitz, Allemagne, 1,869; 2. Walter Fejerabend, Engelberg, 2,387; 3. Luther, Allemagne, 3,118.

Juniors : 1. Karl Schlumpf, Unterwasser, 1,804; 2. Joseph Huber, St-Moritz, 2,077.

DERNIERES DEPECHEs

Service spécial de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

M. Mac Donald et la reconstruction de l'Europe

LONDRES, 11 (Havas). — Parlant hier soir à Burslem, le colonel Wedgwood, chancelier du comté de Lancastre, a dit que M. Mac Donald ferait cette semaine au parlement des déclarations importantes sur la reconstruction de l'Europe, le chômage et la construction d'habitations. Le gouvernement, a ajouté l'orateur, veillera à ce que le budget soit équilibré et à ce que toutes les dépenses soient couvertes par des recettes provenant d'impôts.

L'écho, en Russie, de la reconnaissance des soviets par la Grande-Bretagne

LONDRES, 11 (Havas). — On mande de Riga à l'agence Reuter :

D'après un message de Moscou, les milieux communistes, faisant allusion à la reconnaissance du gouvernement soviétique par le gouvernement anglais, soulignent le fait que l'Angleterre donne apparemment son appui à l'union des républiques soviétiques au moment le plus difficile que traversent celles-ci. Le message ajoute que Krassine souligne, une fois de plus, la nécessité d'accorder à la Russie des crédits à longs termes.

Zinoviev réclame un « nettoyage » de l'opposition

LONDRES, 11 (ag.). — On mande de Moscou via Riga, à l'agence Reuter :

A une réunion du comité exécutif communiste, Zinoviev a déclaré qu'il est impérieux de suivre la tactique de Lénine et qu'il faut à tout prix se rapprocher des paysans, même si la force est nécessaire, et mettre les menchéviks et les révolutionnaires socialistes en prison. Zinoviev prévoit de grandes opérations de « nettoyage », comprenant l'exclusion de l'opposition du parti communiste.

Au sujet des théories qui détruisent l'influence de l'armée rouge et du département d'Etat politique, il a déclaré que si l'on n'agit pas, elles provoqueraient la disparition de ceux-ci.

Le comité exécutif a voté une résolution ordonnant aux branches provinciales communistes de cesser toute querelle et d'observer la plus stricte discipline de parti.

Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel

Table with columns: Cours, Paris, Londres, Milan, Bruxelles, New-York, Berlin, Vienne, Amsterdam, Madrid, Stockholm, Copenhague, Christiania, Prague, Varsovie. Includes exchange rates and conditions.

Monsieur Fritz Reguin, à Saint-Aubin; Madame et Monsieur Louis Gilomen-Reguin et leurs enfants; à Boudry; Monsieur et Madame William Reguin et leur fille; à Auvier; Madame et Monsieur Fritz Grandjean-Reguin et leurs enfants; aux Verrières; Madame et Monsieur Christen-Regli, leurs enfants et petits-enfants; à Bellinzona et Schwytz, ainsi que les familles Reguin, Laederach, Monnard et Jeanmond; à Boudry et La Chaux-de-Fonds, ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances du départ pour le Ciel de leur chère et bien-aimée épouse, mère, sœur, belle-mère, grand-mère, belle-sœur et tante.

Monsieur Fritz Reguin, à Saint-Aubin; Madame et Monsieur Louis Gilomen-Reguin et leurs enfants; à Boudry; Monsieur et Madame William Reguin et leur fille; à Auvier; Madame et Monsieur Fritz Grandjean-Reguin et leurs enfants; aux Verrières; Madame et Monsieur Christen-Regli, leurs enfants et petits-enfants; à Bellinzona et Schwytz, ainsi que les familles Reguin, Laederach, Monnard et Jeanmond; à Boudry et La Chaux-de-Fonds, ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances du départ pour le Ciel de leur chère et bien-aimée épouse, mère, sœur, belle-mère, grand-mère, belle-sœur et tante.

Monsieur et Madame Albert Wacker-Zaesslin, leurs enfants et les familles alliées, ont la douleur d'annoncer à leurs amis et connaissances le décès de leur chère sœur, belle-sœur, tante et parente.

Madame Joséphine REGUIN-REGLI, née WACKER, décédée samedi 9 février 1924, dans sa 64ème année, après quelques jours de maladie.

Père, mon désir est que là où je suis, ceux que Tu m'as donnés y soient aussi avec moi.

Le travail fut sa vie.

L'enterrement aura lieu, sans suite, à Boudry, le mardi 12 février 1924, à 13 heures.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur et Madame Albert Wacker-Zaesslin, leurs enfants et les familles alliées, ont la douleur d'annoncer à leurs amis et connaissances le décès de leur chère sœur, belle-sœur, tante et parente.

Madame Hélène de STETTEN, née WACKER, survenue à Zurich, le 8 février 1924.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame C. de Nehrhoff a la triste devoir de faire part à ses parents, amis et connaissances du départ de sa sœur,

Madame G. Adèle BOREL, qu'il a plu au Seigneur d'enlever à son affection, après une longue maladie, samedi matin, le 9 février, à l'âge de 76 ans.

Quoi qu'il en soit, c'est en Dieu que mon âme se confie. Ps. 82, 2.

L'enterrement aura lieu lundi 11 courant, à 15 heures, au cimetière de Beauregard.

Domicile mortuaire : Hospice de la Côte.

On ne touchera pas

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Robert Vuithier-Luther et son fils Maurice; Monsieur et Madame Jules Vuithier-Oehl; Madame Vuithier-Hipp, à Berne; Madame Luther-Breguet; Monsieur et Madame Marcel Vuithier et leur fille; Monsieur et Madame Edgar Vuithier et leur fille; à Candelaria (Argentine); Mademoiselle Alice Vuithier; Monsieur et Madame Martin Luther et leurs enfants; Monsieur et Madame Philippe Luther et leurs enfants; Monsieur et Madame Willy Luther et leur fille, à Renens, ainsi que les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, du décès de leur très cher époux, père, fils, petit-fils, beau-fils, frère, beau-frère et parent.

Monsieur Robert VUITHIER, que Dieu a repris à Lui dans sa 29ème année. Neuchâtel, le 8 février 1924.

Les voies de Dieu ne sont pas nos voies et Ses pensées ne sont pas nos pensées.

L'incinération, avec suite, aura lieu lundi 11 courant, à 13 heures.

Domicile mortuaire : Port-Roulant 10.

On ne touchera pas

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Messieurs les membres honoraires, actifs et passifs du « Cantonal-Neuchâtel F.-C. » sont informés du décès de leur très cher et regretté collègue et ami,

Monsieur Robert VUITHIER

< ex-international » et « Vieux-membre » de la Société, et sont priés d'assister à son incinération qui aura lieu lundi 11 février, à 13 h.

Le Comité.

Messieurs les membres de la « Société des Matres bouchers et charcutiers de Neuchâtel » et environs sont informés du décès de

Monsieur Robert VUITHIER

fils de leur dévoué président, Monsieur Jules Vuithier, et priés d'assister à l'incinération qui aura lieu lundi 11 février, à 13 heures.

Domicile mortuaire : Port-Roulant 10.

Le Comité.

Messieurs les membres de la « Société de Cavalerie du Vignoble » sont informés du décès de

Monsieur Robert VUITHIER

frère de leur dévoué président, Monsieur Marcel Vuithier.

L'incinération aura lieu le lundi 11 février, à 13 heures.

Le Comité.

Monsieur et Madame Edmond Studer-Schneeberger et leur fille, Mademoiselle Marguerite Studer, à Boudry;

Madame Schneeberger-Kocher et ses enfants, à Orpund, Porrentruy, Brügg, Bienne, Schaffhouse, Neuchâtel, Zurich, Soleure et en Amérique;

Madame Lanfranchi-Studer et sa fille, à Neuchâtel; à Belp;

Les familles Grivaz et Fallet, à Neuchâtel, ainsi que les familles alliées, ont la douleur d'annoncer le décès de leur cher fils, frère et parent,

Monsieur Jean STUDER

décédé le 8 février 1924, dans sa 22ème année. Repose en paix.

L'ensevelissement aura lieu, à Boudry, le 11 février, à 13 heures.

Les parents, amis et connaissances de

Monsieur Alexandre BOREL

sont informés de son décès, survenu le 10 février 1924, à l'Hospice de la Côte, à l'âge de 68 ans.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

Table with columns: Temp. deg. cent., Moy., Min., Maxi., V. dominant, Force, Etat du ciel. Data for Feb 6-11.

9. Faible brouillard sur le sol jusqu'à 9 h., neige fine intermittente à partir de 21 h.

10. Neige pendant la nuit. Petite averse entre 14 h. et 15 h. Temps brumeux le matin.

11. 7 h. 1/2; Temp: 0.6. Vent: N.-E. Ciel: couv.



Niveau du lac : 10 février (7 heures) : 429 m 630

11 février : 429 m 600

Bulletin météo. des C.F.F. 11 février à 7 h.

Table with columns: Altitude, Observations faites aux gares C.F.F., TEMPS ET VENT. Data for various stations.

IMPRIMERIE CENTRALE et de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL. S. A.

NEUCHÂTEL

Sauvetage. — Samedi, vers dix-huit heures, une jeune fille, domestique dans notre ville, s'est jetée à l'eau du môle Est du port. Un courageux pêcheur M. Arnold-Clément Robert a plongé résolument et a réussi à retirer la désespérée encore vivante.

Galerie Léopold-Robert. — Tard venu à l'exposition restreinte qui sera ouverte jusqu'au 3 mars, M. Conrad Meili, avec une quinzaine d'œuvres, y apporte une note très personnelle... ou plutôt deux ou trois ! Peintre d'huile et graveur sur bois, on le voit essentiellement coloriste, et possédé de création. Mais où est sa vraie voie ? Dans la juxtaposition nette de tons plats et vifs, ou dans la confusion de tons rompus et sourds ? Dans un dynamisme déformant, ou dans la statique des choses ? Dans l'arbitraire, ou dans la soumission à l'objet ? « Livre bleu » ou « Livre rouge » ? Autant de questions auxquelles l'artiste répondra peut-être un jour, et que n'a pas à résoudre le critique. Le meilleur de l'œuvre de M. Meili semble pourtant bien être dans ce « Livre bleu » et cette « Fenêtre », qui revêtent une sérénité magistrale. Mais ses gravures en couleurs ont un accent si impérieux qu'elles paraissent l'emporter sur tout le reste.

M. Meili possède évidemment le « don ». Qu'il se trouve : un place très haute lui est réservée.

« Pilette ». — Une fois de plus, le Théâtre vaudois est revenu à Neuchâtel, et une fois de plus il a remporté un vif succès de rire. Nous avons déjà dit à plusieurs reprises qu'il n'était pas possible d'appliquer aux pièces de son répertoire les mêmes principes de critique que demandent les autres productions dramatiques parce que la portée de celles-ci est tout autre et leur prétention beaucoup plus modeste. Elles ne veulent que représenter aussi fidèlement que possible des scènes de la vie simple et combien savoureuse de la campagne vaudoise, de cette contrée où il fait bon vivre parce que si le travail est aussi fatigant qu'ailleurs, le vin y est meilleur et qu'on sait l'apprécier.

Et, incontestablement, « Pilette » est un tableau exact à peine poussé — M. Marius Chamoit ayant le sens de l'humour très développé — de ces mœurs pittoresques dont on ne peut que souhaiter qu'elles se perpétuent encore longtemps sur notre sol. Surtout, la troupe du Théâtre vaudois est exactement celle qui convient à ce genre de pièces... ou à laquelle celui-ci convient, si vous préférez. Ces artistes jouent depuis si longtemps ensemble qu'ils sont parfaitement adaptés les uns aux autres, pour le plus grand profit de l'interprétation. Aussi les deux représentations de dimanche ont-elles été un succès de rire ininterrompu qui aura